



Municipalité de Saint-Éloi

*280, rue Principale Ouest
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0
Tél. : (418) 898-2734*

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web: <http://www.municipalite-st-eloi.com>

PERSONNEL

Annie Roussel, Directrice générale

Denis Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement : denis.roy@mrcdesbasques.com

Michelle Nadeau, Technicienne en loisirs partagés : michelle.nadeau@mrcdesbasques.com

Éric Boisvert, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

Yvan Pettigrew, Maire



Mme Guylaine Lavoie, conseillère	siège 1	Mme Brenda Bélanger, conseillère	siège 4
M. Jonathan Rioux, conseiller	siège 2	M. Samuel Sirois, conseiller	siège 5
M. François Potvin, conseiller	siège 3	M. Alexandre Côté, conseiller, pro-maire	siège 6

SOMMAIRE

Séance du 4 mai 2026	2-3-4-5
Aide-mémoire	6
Vos activités	7
Informations	8

Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi 1er juin 2026 19 h 30

Bienvenue à tous !

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé



SÉANCE DU 4 MAI 2026

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi nomme sur le comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes au siège :

#2 : Madame Karine Ouellet

#4 : Madame Mireille Gagnon

La durée du mandat des membres est fixée à deux ans. De plus, les sièges impairs sont toujours en fonction et ceci en regard de la résolution #2025-05-65.

FORMATION MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Attendu que le gouvernement a adopté le PL 16 qui consiste à faire suivre une formation pour tous les membres qui siègent sur le comité consultatif en urbanisme;

Attendu que cette formation est obligatoire à compter du 1er juin 2024;

Attendu que tout membre du comité doit dans les trois mois qui suivent le début de son mandat suivre cette formation;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi paie à l'Association québécoise d'urbanisme un montant de 125\$ plus taxes pour Madame Karine Ouellet nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme afin de l'inscrire à la formation portant sur leur rôle et leurs responsabilités au sein du comité.

DÉCISION CPTAQ / M. ANTOINE LAVOIE ET MME CHRISTINE OUELLET

La commission sur la base des articles 12 et 62 de la Loi et en tenant compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles, refuse la demande de Monsieur Antoine Lavoie et Madame Christine Ouellet concernant l'aliénation et l'utilisation à une autre fin que l'agriculture, soit résidentielle accessoire, d'une superficie de 2,212m², correspondant à une partie des lots 5 546 981 du cadastre du Québec à Saint-Éloi. La commission prend en considération les critères suivants : Le potentiel agricole du lot et ses possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture, les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et leur développement, l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles.

RÉSOLUTION D'APPUIE – CONTESTATION SUR L'OBLIGATION D'ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DE BÂTIMENT

Une résolution a été adoptée afin:

DE DEMANDER au Gouvernement de considérer la capacité de chaque municipalité à prendre des décisions en fonction de la réalité de son territoire;

DE CONSIDÉRER la réalité du marché des assurances et du coût pour les maisons dites patrimoine, du coût d'entretien supplémentaire qu'occasionnera l'application du règlement sur l'entretien et l'occupation de bâtiments;

D'EXIGER une révision immédiate de l'obligation d'adoption du règlement afin de rendre son adoption facultative aux municipalités ayant ou désirant un règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturales le (PIIA);

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de voir à la possibilité de créer un programme d'aide financière pour propriétaires qui seront visés par ledit règlement.

RÉSOLUTION D'APPUÏE – DÉNONCIATION DES COUPURES DANS LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Une résolution a été adoptée afin :

D'APPUYER les municipalités du Québec dans la dénonciation des coupures annoncées dans le Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes; et

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de maintenir le financement du Programme Emplois d'été Canada afin d'assurer la pérennité des emplois d'été municipaux et de services publics qui en dépendent.

RÉSOLUTION SCLÉROSE EN PLAQUES

Une résolution a été adoptée afin :

DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

RÉSOLUTION – RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Une résolution a été adoptée afin :

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

RÉSOLUTION AUTORISANT LA MRC DES BASQUES À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE (FRR) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi autorise la MRC des Basques à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 4 – Coopération intermunicipale (FRR) MAMH visant à évaluer la faisabilité d'un regroupement des services de sécurité incendie, en collaboration avec les municipalités participantes. L'adhésion à la démarche ne constitue pas un engagement final, mais témoigne d'une volonté formelle de collaborer et d'envisager sérieusement la mise en place d'un modèle régional de service de sécurité incendie.

GRAND DÉFI DES BASQUES – AUTORISATION MUNICIPAL

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi autorise le Grand défi des Basques à passer sur notre territoire le 22 mai 2026 et demande au Ministère des Transports de leur accorder les permis nécessaires pour cet événement.

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE COMMANDITAIRE POUR LA TENUE D'UN ÉVÈ- NEMENT DE COURSE A PIED

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi autorise les organisatrices de la course de Saint-Éloi à passer sur les chemins municipaux à pied le dimanche 12 juillet 2026 de 9h30 à 12h. De plus, la municipalité verse un montant de 250.00\$ à la Course de Saint-Éloi comme commanditaire pour le tout premier événement de cette Course.

ACHAT TUYAU ET MANDATER UN ENTREPRENEUR POUR L'INSTALLATION

Une résolution a été adoptée afin:

D'autoriser l'achat de tuyaux de béton nécessaires pour les travaux de reprofilage de fossés sur la rue des Champs et sur la rue Principale Est;

De mandater l'entreprise S. Desjardins inc. afin d'effectuer les travaux d'excavation, de pose et de remblayage des tuyaux ;

Que les dépenses soient imputées au poste budgétaire d'immobilisation chemin subvention PAVL-PPA-CE.

FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi engage M. André D'Auteuil pour effectuer le fauchage des chemins municipaux durant les semaines du 26 juin au 13 juillet 2026 au coût de 1550\$ plus taxes.

DÉBROUSSAILLAGE

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi engage les entreprises Guy et Pascal Dubreuil inc. au coût de 155\$/hrs plus taxes plus le pourcentage de l'augmentation du diesel en se référant au prix du diesel de décembre 2025 lors de l'exécution des travaux pour effectuer le débroussaillage des bords de chemins municipaux à la fin août / début septembre.

CREUSAGE DE FOSSÉ / CHEMIN TROIS-ROCHES

Une résolution a été adoptée afin :

-D'autoriser la réalisation des travaux de creusage, nettoyage et reprofilage de fossés sur une partie du chemin des Trois-Roches;

-De mandater les Entreprises S. Desjardins inc. pour effectuer lesdits travaux ;

-D'autoriser le maire et les conseillers municipaux à faire la vérification des fossés avant de procéder aux travaux.

RECHARGEMENT CHEMINS MUNICIPAUX

Une résolution a été adoptée afin que le conseil municipal de Saint-Éloi accorde un contrat de gré à gré à l'entreprise S. Desjardins inc. pour effectuer les travaux de rechargement sur les chemins municipaux;

QUE les fonds nécessaires soient puisés à même le budget de fonctionnement ou de la subvention PAVL du député selon le montant que l'on va recevoir.

ASPHALTE CHAUDE

Une résolution a été adoptée afin :

D'autoriser la réalisation de travaux de pavage en asphalte chaude sur certains chemins municipaux ;

De mandater l'entreprise S. Desjardins inc. pour effectuer les travaux de pose d'asphalte chaude ;

Que cette dépense soit puisé à même le budget de fonctionnement de la voirie municipale.

COMPOST

Une résolution a été adoptée afin de mandater Les Entreprise S. Desjardins inc. afin d'effectuer les travaux de brassage, de nettoyage et de disposition des branches au site de compostage municipal.

VACANCES DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Directrice générale informe les membres du conseil que le bureau municipal sera fermé du 17 au 23 mai, du 12 au 25 juillet et du 16 au 22 août pour les vacances annuelles.

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET D'AUTORISER LA MRC DES BASQUES À PRÉSENTER UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE TROIS-PISTOLES DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) SOUS -VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE (VOLET 4)

Une résolution a été adoptée afin :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Éloi s'engage à participer au projet de développement du Parc régional de la rivière Trois-Pistoles le long du corridor riverain ainsi qu'à l'embouchure de la rivière et ce sur le territoire de la MRC des Basques;

QUE le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme sur une période de trois (3) ans;

QUE le Conseil autorise la présentation du projet de développement du Parc régional de la rivière Trois-Pistoles et délégation de la gestion du projet à la MRC des Basques au Fonds régions et ruralité (FRR) sous-volet Coopération intermunicipale (volet 4) pour un montant demandé de 150 000,00\$;

AIDE MÉMOIRE



DATE DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

3 ième paiement: 15 juin 2026

FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI

Veuillez prendre note, qu'il y aura une messe Dimanche le 31 mai 2026 à la salle Adélard-Godbout à 10H00.

RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS

OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ

Paysagement, tonte de pelouse, entretien extérieur

Tu as entre 15 et 30 ans

Tu es travaillant.e

Tu aimes travailler dehors

La Résidence Mon Chez Nous à Saint-Éloi a besoin de toi...

Emploi de 8 semaines, 30 heures / semaine

À partir du 6 juin, Salaire concurrentiel

Environnement agréable

Communique le plus tôt possible

avec Chantal au 418-898-3214

ou par courriel : moncheznous@derytele.com



COMMUNIQUÉ / BUREAU MUNICIPAL

Prendre note que le bureau municipal sera fermé **Les mercredis 24 juin et 1er juillet 2026** pour la Saint-Jean-Baptiste et la Fête du Canada.

RÈGLEMENT - PISCINES

Avec l'arrivée du printemps, nous pensons déjà aux nouvelles piscines qui seront installées au cours des prochains mois. Suite à l'adoption d'un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles par le gouvernement du Québec, tout propriétaire qui achète une piscine devra mettre en place les dispositions prévues par le nouveau règlement, sans quoi il sera passible d'une infraction en vertu de la loi. Pour plus d'information, consulter le site internet : règlement sur la sécurité des piscines résidentielle.

Pensée : Que mai t'apporte la motivation et l'inspiration pour réaliser tout ce qui te tient à cœur.

VOS ACTIVITÉS

SOIRÉE RECONNAISSANCE BÉNÉVOLES

La Corporation des Loisirs de St-Éloi tient à vous inviter et à mettre à votre agenda la date ci-dessous. Il est important pour le comité de souligner sa reconnaissance en créant de beaux et bons moments ensemble.

Cette rencontre se veut un moment privilégié pour souligner et remercier sincèrement l'aide précieuse que vous avez apportée tout au long de l'année (et années passées) lors de nos différentes activités. Votre engagement, votre générosité et votre présence font une réelle différence dans notre communauté.

Au-delà des remerciements, cette soirée sera également l'occasion de se retrouver, d'échanger et de partager ensemble des moments marquants qui ont contribué à la richesse de notre vie collective.

DATE : Samedi 13 juin 2026

LIEU : Salle Adélar Godbout

HEURE : 19 heures

Le Duo Suzelle et Mikaël agrémenteront la soirée en muique.

PS. : De petites bouchées vous seront offertes durant la soirée et il y aura un bar sur place.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre.

SITE DE COMPOST

Le centre de compostage de Saint-Éloi qui est situé en arrière de la salle Adélar-Godbout est utilisé par plusieurs de nos concitoyens d'une année à l'autre. Pour ce faire, il faut que les résidus qui y sont placés se décomposent aisément. Évitez donc d'y apporter des branches ou des résidus solides qui prennent trop de temps à se composter. Une pancarte près du compostage sera installé prochainement pour vous informer qu'il est INTERDIT d'apporter des branches de toutes sortes. Merci.

De plus, nous vous informons que le compost est maintenant prêt à être utilisé. Pour tous ceux et celles qui veulent s'en procurer, rien de mieux que d'aller s'en chercher le plus tôt possible. Premier arrivé, premier servi comme dit le proverbe.

Date de tombée : **le 1er lundi de chaque mois**, sauf avis contraire.

Pour l'envoi de vos articles et commentaires :
st-eloi@st-eloi.qc.ca



Avis : Pour faciliter et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d'apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous seront remis. Nous ne publions que des articles d'intérêt citoyen.

INFORMATIONS

LES TEMPS CHANGENT... PAS QUE LE CLIMAT !

LES RÉSIDUS DE TONTE, LOIN D'ÊTRE UN DÉCHET !

Au Québec, les résidus de gazon peuvent représenter jusqu'à 50 % des déchets résidentiels enfouis durant l'été.



MAIS SAVIEZ-VOUS que ces résidus de tonte contiennent de l'azote, du phosphore et du potassium, des éléments nutritifs importants pour votre terrain ?

OSEZ L'HERBICYCLAGE

C'est simple : on retire le sac de la tondeuse et on tond ! Le gazon coupé laissé sur place se décompose en 24 à 48 heures et nourrit le sol... gratuitement et sans efforts !

DES PETITS TRUCS POUR QUE ÇA SE PASSE BIEN

-Quand le gazon atteint environ 10 cm, on le coupe de 1/3 de sa hauteur

-Quand le gazon est vraiment trop long, ça peut étouffer la pelouse. Alors, il vaut mieux ramasser les résidus. ... Mais hors de question de les jeter !

On passe un léger coup de rateau pour faire des petits tas, qu'on utilise comme paillis dans le jardin, les plate-bandes, ou au pied des arbres.

Mettre les résidus de gazon à la poubelle, c'est littéralement jeter notre argent. On peut faire mieux !

Pour tout savoir : co-eco.org/pelouse-durable

DÉFIBRILLATEUR

Seulement un petit rappel concernant les emplacements des défibrillateurs dans notre municipalité. Il y en a un au bureau de poste et un autre à la Résidence Mon Chez-Nous. Si un jour vous en avez besoin, veuillez SVP nous avvertir lors du retour du défibrillateur pour que l'on puisse refaire la vérification afin qu'il soit en état de marche pour les fois suivantes. La Municipalité de Saint-Éloi.

MAI : LE MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS!

Au-delà de son caractère festif, le Mois de l'arbre et des forêts vise à sensibiliser la population à l'importance des arbres dans toutes les sphères de la vie. Les forêts jouent un rôle essentiel sur le plan écologique, notamment en contribuant à la lutte contre les changements climatiques, en favorisant la biodiversité et en améliorant la qualité de l'air. Elles occupent également une place centrale dans l'histoire et l'économie du Québec, ayant façonné le développement de nombreuses communautés et soutenant encore aujourd'hui des milliers d'emplois.

